

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 20 Avril 1920

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1919

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1920

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), O. ✱, *Président.*
ROSTAND (Jules), *Vice-Président.*
KRANTZ (Camille), O. ✱, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc. } Comité
BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C^{ie}, banquiers. } de
JAMESON (Robert), ✱, de la Maison Hottinguer et C^{ie}, banquiers. } Direction.
LEM (Gaston), O. ✱, Sous-Gouverneur honoraire de la Banque de France.
NAUD (Joseph), Président de la Société des Forges et Aciéries de Denain et d'Auzin.
SIMON (Stanislas), O. ✱, Administrateur-Directeur de la Banque de l'Indo-Chine.
SOMMIER (Edme), Président de la Société de la Raffinerie Sommier.
VACHERIE (Alexandre), O. ✱, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports, *Président.*
DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Smyrne-Cassaba.
THIRION (Anatole), O. ✱.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission permanente de Contrôle du Comptoir National d'Escompte.
LAMBERT (Georges), chef-adjoint honoraire de la Comptabilité générale et des Finances à la C^{ie} P.-L.-M.
DE LAVAISSIÈRE DE LAVERGNE, O. ✱, directeur honoraire au Ministère des Colonies.

DIRECTION

MM. LABROUSSE (Georges), ✱, LEWANDOWSKI (Maurice), ✱, LLEWELLYN (Edgar), *Directeurs.*

MM. AUREAU (Émile), *Sous-Directeur.*
DUPUICH (Paul), *Sous-Directeur.*
FROIDEVAL (S.), *Sous-Directeur.*

MM. RITZ (Eugène), *Sous-Directeur.*
VOILLEMOT (Louis), *Sous-Directeur.*

M. SCHOPFER (Louis), *Secrétaire général.* — M. POTVIN (Jules), *Inspecteur général.*

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
ALLAIN, ✱.
BARBET-MASSIN.
BARBIER.
BESSIÈRE.
BONNARD (DE), ✱.
CHAPUIS, O. ✱.
CHAUTARD.
CLERMONT (DE), ✱.
COLAS, O. ✱.
COUVREUR.
CRÉTENIER, O. ✱.
DARRASSE.

DENANT, ✱.
DESÉGLISE.
DIOR, ✱.
DRESSOIR, O. ✱.
FERON, ✱.
FETTU, ✱.
FOULD.
FOURET, O. ✱.
GANNE, O. ✱.
GERMAIN, ✱.
GILLAN.
GUARY-LORILLEUX, ✱.

HAYEM, O. ✱.
HETZEL, C. ✱.
KLOTZ, ✱.
LAMBERT, ✱.
LE MARCHAND.
LEMOINE.
LYON, O. ✱.
MAUNOURY.
PANHARD, ✱.
PINARD, C. ✱.
PINGAULT, ✱.
POULENC, ✱.

POUPINEL, O. ✱.
RADIUS, ✱, ✱.
ROBERT-DEGASCHES.
SAILLARD, ✱.
SAINT, ✱.
SAUVELET, ✱.
SCIAMA, O. ✱.
TESSIER, ✱.
TOISOUL, ✱.
URION, ✱.
VÖELCKEL, O. ✱.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 20 Avril 1920

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1919

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1920

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

du 20 Avril 1920.

MESSEURS,

L'Exercice dont nous vous rendons compte, s'est senti des difficultés de tout genre créées par le passage de l'état de guerre à l'état de paix.

La durée des laborieuses négociations de la Conférence, réunie à Paris pour établir le statut du monde nouveau, les retards dans la démobilisation des armées, les incidents inévitables au cours de ces périodes de transition ont pesé lourdement sur notre pays. Un temps précieux a été perdu; nous n'avons pu encore bénéficier, comme nous l'espérions, de l'heureuse issue du conflit; les progrès au point de vue économique n'ont pas été satisfaisants. Le défaut de solutions précises a fait naître une confusion qui a détourné les esprits du premier but à atteindre, c'est-à-dire la nécessité immédiate et impérieuse d'un effort pour commencer l'œuvre de réparation. Sans retard, la charrue et l'outil auraient dû être maniés avec une vigueur égale par les bras qui avaient si fortement tenu l'épée. La récompense des nouveaux sacrifices apparaissait cependant dans l'espoir du retour à la vie normale, lorsque l'ordre aurait été ramené dans la nation reconstituée. Pas plus en France qu'au dehors cette mentalité n'a prévalu; au contraire, il semblerait que la longue durée de la guerre, le poids des souffrances supportées si noblement aient, au moment de la Paix, détendu le ressort de la volonté. Nous avons vu se manifester un ralentissement des énergies, encouragé, il faut bien le dire, par des lois de circonstances, hâtivement

appliquées, et dont l'effet immédiat a été précisément de sanctionner officiellement la diminution du travail. La loi des huit heures, par exemple, qui aurait pu, dans l'avenir, consacrer heureusement le terme de cette période de régénération et de mise au point du nouvel outillage national, a été néfaste parce qu'elle est venue, au moment le plus inopportun de notre vie sociale, réduire notre production et influencer l'exploitation des mines et des transports.

Notre principale préoccupation doit être aujourd'hui de démontrer autour de nous la nécessité d'un travail opiniâtre; lui seul peut nous rendre notre ancienne prospérité. Le mal est grand, mais il est guérissable parce qu'il n'est pas ancien. Il faut répéter qu'en 1914, la France était créditrice partout; sa dette, entièrement placée chez elle, était peu importante, en comparaison de ses ressources. La guerre lui a été imposée; la nation s'est défendue en dépensant sans compter son sang et son or; et c'est grâce à son immense sacrifice que le monde a été sauvé. Cette gloire a été constatée le 14 juillet dernier, lorsque les représentants des Armées alliées ont défilé dans Paris, à la suite du Maréchal de France qui les avait conduites à la victoire. En tenant compte de tels précédents, aussi récents, nul ne peut douter qu'avec un travail intensifié et une volonté d'agir bien démontrée, notre Pays ne trouve intérieurement et extérieurement, les moyens financiers, comme les appuis qui lui sont indispensables pour rétablir un jour sa situation d'avant-guerre.

Malgré ces circonstances contraires, les opérations d'escompte ont marqué une reprise accentuée sur l'Exercice précédent; elles acquièrent, de mois en mois, un développement très notable qui donne une preuve de la vitalité du Commerce et de l'Industrie nationale. Nous avons prêté notre aide à notre clientèle pour ses importations de matières premières; certaines des opérations traitées, notamment pour les produits nécessaires à l'alimentation, ont porté sur des chiffres considérables. Nous avons aussi consenti, très libéralement, des crédits de campagne, pour faciliter l'approvisionnement en marchandises de toutes sortes. Nous avons le sentiment d'avoir contribué, dans une mesure appréciable, au progrès des affaires; c'est là une politique que nous entendons suivre de toutes nos forces.

Nous nous excusons de revenir chaque année, depuis 1915, sur la nécessité de mettre fin au moratorium des créances encore en vigueur. Nous insistons, une fois de plus ici, sur l'inutilité de maintenir un régime dont

beneficient surtout ceux qui en abusent. L'équilibre des trésoreries a pu se rétablir durant ces cinq années et l'heure de la liquidation a sonné depuis longtemps. Dans l'intérêt même de la bonne renommée de la France au dehors, il faut en finir avec une protection qui n'a plus sa raison d'être, et qui, par le jeu des intérêts moratoires, a augmenté le montant des créances de plus de 25 0/0.

La balance commerciale accuse, pour l'année 1919, un lourd déficit. La reprise d'activité, qui se manifeste chaque jour davantage dans les exportations, ne suffit pas à compenser nos besoins en denrées, matières premières et produits de toutes sortes. L'insuffisance des récoltes, due en partie à des conditions climatériques déplorables, la reconstitution de nos stocks, l'équipement des industries dévastées ont rendu la France tributaire de l'Étranger pour des sommes dont l'importance s'est encore accrue, dans une très forte proportion, du fait de l'augmentation des prix.

Les changes, privés des concours financiers qui avaient contribué à les maintenir pendant la guerre, et livrés à la loi de l'offre et de la demande, ont fatalement subi l'influence de ces divers facteurs.

Ces difficultés ne pourront être surmontées que par le travail et l'économie, le développement de la production, la compression des dépenses, la restriction volontaire de la consommation intérieure.

Si ces mesures ne suffisent point, il ne faudrait pas hésiter à y joindre l'interdiction à l'entrée et à la vente, sur le marché intérieur, d'inutiles objets de luxe, ainsi que l'obligation pour nos commerçants et industriels de compenser par l'exportation de produits quelconques leurs achats de matières premières à l'étranger.

La France a l'impérieux devoir de rétablir sa balance commerciale, cause première de la dépréciation de ses changes, et c'est par conséquent sur ce point que doit porter son principal effort. L'utilisation intense de toutes ses ressources, la mise en valeur de son Domaine colonial lui faciliteront cette tâche à laquelle nous ne faillirons pas.

Le Compte de nos opérations de change à terme garanties s'est élevé, au 31 Décembre dernier, à 113.289.351 fr. 75 c. contre 103.756.763 fr. 75 c. pour l'exercice précédent. Nous rappelons que, sous cette forme, nous donnons gratuitement notre concours à l'État français pour maintenir

l'utilisation des crédits qui ont facilité ses règlements dans divers pays étrangers.

L'Exercice 1919 n'a été marqué par aucun emprunt en Rente française, mais nous n'en avons pas moins apporté au Trésor une collaboration de plus en plus active pour le placement des Bons et Obligations de la Défense Nationale, pour l'échange de valeurs de pays neutres contre des Bons et Obligations de la Défense Nationale, pour le rachat de valeurs américaines destinées à lui procurer du change sur les États-Unis, etc... Ces opérations ont porté sur un chiffre supérieur à 4 milliards.

En vue de seconder l'action du Gouvernement, nous avons participé à l'étude et à la constitution du Crédit National pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre, et notre clientèle a souscrit plus de 760.000 de ses obligations à lots.

Nous avons également contribué à la constitution de la Caisse de Prêts d'urgence aux agriculteurs des régions dévastées et à la souscription des actions de la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur.

Nous avons prêté nos guichets à la souscription de l'Emprunt à lots 1919 de la Ville de Paris et des Bons 5 1/2 % de la Ville de Bordeaux.

Nous avons pensé que, dans les circonstances présentes, il devenait indispensable pour le Comptoir d'apporter sa contribution au développement industriel de la France et de s'adapter aux besoins nouveaux, sans se départir des règles de prudence auxquelles il est astreint par son rôle essentiel de banque de dépôts : souci constant d'éviter les immobilisations, nécessité absolue d'écarter toute opération qui pourrait se traduire par une inflation durable du portefeuille-titres et des participations financières.

Aussi, de concert avec le Crédit Lyonnais, que nous savions attaché aux mêmes principes de gestion, avons-nous, en Juin dernier, constitué l'Union pour le Crédit à l'Industrie Nationale (U C I N A).

Cette Banque, au capital de 25 millions de francs, est destinée à procurer, grâce à la souplesse de son fonctionnement, aux entreprises déjà existantes, même de faible importance, les capitaux indispensables à leur transformation ou à l'extension de leurs exploitations. Elle peut aider à l'étude et à la constitution de Sociétés nouvelles, au groupement d'affaires similaires, etc.

Les entreprises régionales pourront aussi, par l'entremise des agences des deux Établissements, trouver plus facilement les ressources qui leur sont nécessaires dans les milieux mêmes où elles peuvent être appréciées et leurs titres, rencontrer un accueil plus favorable avec un courant d'échanges capable d'en permettre la négociation.

Il se formera ainsi auprès de ces agences un groupe de clients choisis qui, connaissant la nouvelle institution et le but qu'elle veut atteindre pour la renaissance économique du Pays et l'extension de l'esprit d'entreprise, ne craindront pas de courir les risques inhérents à tout placement industriel, si bien étudié qu'il soit, de supporter parfois une immobilisation de quelque durée ou une rémunération restreinte pendant la période de mise en train, en attendant l'ère des rendements fructueux et des plus-values envisagées.

Les nombreuses affaires qu'elle a déjà traitées ou examinées, nous permettent d'augurer favorablement de la mission confiée à l'Union pour le Crédit à l'Industrie Nationale.

Nous avons ouvert nos guichets à la souscription des 125.000 actions de 100 francs de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, créée par la Banque de l'Algérie qui, au moment du renouvellement de son privilège, s'était engagée à lui verser une somme de 10 millions, à titre de contribution et d'avance sans intérêt. Grâce à ce haut patronage, cette nouvelle Société est appelée à rendre de signalés services au développement de ces contrées.

Notre Établissement a reçu aussi les souscriptions aux actions nouvelles destinées à l'augmentation du capital de la Compagnie Française pour l'Exploitation des procédés Thomson-Houston, de la Société Havraise d'Énergie Électrique, de la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur, de la Compagnie de Navigation Mixte, de l'Est Asiatique Français, des Ateliers et Chantiers de France, de la Société des Eaux d'Évian, de la Société Foncière Marocaine, ainsi que de la Société des Mines de Montecatini où se trouvaient déjà engagés d'importants capitaux français.

Les placements d'obligations, qui ont été effectués par nos soins montrent aussi, par leur diversité, notre constante préoccupation de donner notre appui à toutes les branches de l'activité nationale; nous citerons

notamment les Obligations 5 % des Chemins de Fer de l'État, du Midi, du Nord et du Paris-Lyon-Méditerranée, les Obligations 3 et 4 % de la Compagnie d'Orléans, les Obligations 5 1/2 % de la Caisse Foncière de Crédit pour l'amélioration du Logement dans l'Industrie, les Obligations 5 1/2 % de la Société Métallurgique de Knutange et de la Société des Aciéries de Rombas, en Lorraine, les Bons 6 %, 2^e série, de l'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen, les Obligations 5 % de l'Énergie Électrique de la Basse-Isère, les Obligations 5 % de la Manufacture des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, les Obligations 5 % de la Société des Ports Marocains de Mchédya-Kénitra et Rabat-Salé et les Obligations 5 1/2 % de la Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez, etc.

L'ampleur inusitée prise par les opérations au comptant traitées à la Bourse de Paris, et la hausse générale de la cote qui a accompagné ce mouvement, ont encore activé la liquidation des engagements — déjà très réduits — d'avant-guerre.

La reprise progressive des opérations à terme, décidée à partir du 1^{er} janvier 1920, en facilitant les échanges, rendra à notre Marché la place qu'il a toujours occupée dans le monde.

Nos Bureaux de Quartier de Paris et ceux de la Banlieue qui ont fonctionné pendant toute la durée de la guerre avec un personnel forcément restreint, ont immédiatement repris, avec la réintégration de nos Employés démobilisés, leur organisation normale qui leur a permis de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus nombreuse.

Nos Agences de Province ont donné, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants, tant par suite du développement des affaires courantes de banque, qu'en raison des diverses opérations d'émission qui nous ont permis de mesurer toute notre force de placement. Ces bénéfices, dus à une augmentation à peu près générale dans le rendement de chacun de nos Sièges, témoignent que notre organisation, après avoir traversé sans faiblir les années de guerre, s'est encore fortifiée dans l'épreuve, pour accuser aujourd'hui un accroissement de vitalité.

Nous en avons une première manifestation dans les résultats de nos Agences en pays envahis qui ont participé, dès l'année écoulée, au relèvement

des régions du Nord et de l'Est. Il en est de même pour celles situées à proximité des champs de bataille, dont nous avons l'habitude d'évoquer devant vous le nom, pour rappeler leurs vicissitudes. Par les unes comme par les autres, nous avons apporté notre contribution à la reprise normale des affaires, grâce à la réorganisation rapide de nos Services. Dans les villes où nous avons subi le plus durement les atteintes de la guerre, nous avons procédé à des installations provisoires. A l'heure actuelle, nous avons déjà rouvert nos Sièges de Reims, Arras, Cambrai, Longwy, Laon, Soissons et Saint-Quentin.

Parmi les Succursales les plus favorisées, nous devons toujours citer, en première ligne, celles de nos grands ports, Le Havre, Bordeaux, Marseille, Rouen, Dunkerque, Cette, par où passe l'énorme mouvement des importations. La situation que nous occupons, de longue date, sur toutes ces places, et nos relations étendues, tant avec nos Colonies qu'avec l'Étranger, nous ont permis de traiter des opérations documentaires, aussi nombreuses que variées, qui sont le meilleur et le plus sain des éléments d'affaires.

Dans les régions industrielles où s'accomplit la transformation de l'outillage de guerre en vue de son adaptation aux nécessités du temps de paix, nous avons cherché à faciliter cette évolution rapide que commande l'intérêt général. C'est en s'associant pleinement à l'exécution de ce programme de travail que nos grandes agences, Lyon, Saint-Étienne, Nancy, Grenoble, etc., doivent trouver un terrain pour de nouveaux développements.

Nos Agences du Midi ont encore bénéficié, en 1919, des conditions favorables dans lesquelles se trouvent les régions viticoles, par suite de la recherche et de la hausse constante des produits du sol. Si le commerce des vins, dans lequel nous comptons d'importants et fidèles clients, a pu nous réserver un chiffre d'opérations de banque en relation avec l'extension de son propre mouvement, nous avons dû, par contre, lui consentir les crédits nécessaires pour parer aux deux principales difficultés du moment : le manque de moyens de transport et la lenteur des expéditions.

Anticipant sur les faits de l'exercice en cours, nous sommes heureux de vous annoncer que nous devons ouvrir, le 15 Mai, dans un local provisoire, notre première Agence en Alsace-Lorraine : Strasbourg.

C'est pour nous une haute satisfaction de pouvoir, à notre tour, prendre rang dans nos Provinces reconquises en faisant place, dans le réseau de nos Agences françaises, à leur nouvelle sœur alsacienne.

Comme de coutume, nous jetterons un coup d'œil rapide sur la situation de deux grands marchés étrangers, afin de réunir des éléments de comparaison dont nous puissions dégager quelque enseignement au point de vue bancaire. En 1919, le fait dominant a été, aux États-Unis comme en Angleterre, la concentration des capitaux dans les banques et la nécessité pour celles-ci d'élargir leur champ d'action par une politique d'expansion mondiale.

En Angleterre, les montants en dépôt dans les Banques ont atteint, l'an dernier, le chiffre de 2 milliards 300 millions de livres sterling, dont plus d'un milliard et demi, soit les deux tiers environ, sont accumulés dans les cinq Joint Stock Banks, qui exercent, en fait, le monopole du « Clearing ».

Dans l'exécution de leur programme de développement, ces puissantes Institutions manifestent actuellement une double tendance : d'une part, elles réalisent des arrangements avec les Banques écossaises ou irlandaises pour étendre ainsi leur sphère d'influence dans tout le Royaume-Uni ; d'autre part, élargissant encore leur domaine, elles cherchent à s'ouvrir la voie vers de nouveaux agrandissements par des ententes avec des Banques coloniales ou étrangères. C'est sous cette forme, en même temps que par la création d'agences ; que ces groupements tendent à s'adapter aux besoins actuels de leur clientèle commerciale ou industrielle, dont l'effort porte sur certains marchés extérieurs où s'exerce également l'activité américaine. Cette orientation des Banques anglaises, qui répond, en même temps, à une pensée gouvernementale, s'est précisée plus encore par la création de Corporations nouvelles, dont le but est d'intensifier les relations commerciales de l'Angleterre avec l'Italie, la Turquie et les nouveaux pays à l'Est de l'Europe.

Aux États-Unis, nous avons vu s'affirmer, l'an dernier, cette même politique d'expansion bancaire, comme conséquence de l'énorme progression du commerce extérieur pendant la guerre.

La puissance financière des États-Unis, représentée par le capital, les réserves, les dépôts et la circulation de toutes les Banques, s'élevait, au 30 Juin 1919, à 45 milliards 750 millions de dollars, soit en augmentation de 6 milliards 670 millions de dollars sur l'Exercice précédent. Le Rapport du « Comptroller of the Currency » dont nous extrayons ces chiffres, fait remarquer, avec juste raison, que cet accroissement de

richesses, d'une année à l'autre, est plus apparent que réel, car il répond, non pas à une augmentation de la production, mais à une inflation anormale de sa valeur. Il ajoute que la situation spéciale des États-Unis, comme grand pays détenteur de matières premières et de capitaux, doit les amener raisonnablement à donner une aide momentanée à leurs acheteurs jusqu'au moment où ceux-ci pourront rembourser, par la vente de produits fabriqués.

Pour l'exécution de ce plan, l'« Edge Bill », récemment voté par le Sénat, a prévu la formation de Corporations spéciales, chargées de financer les achats étrangers de marchandises et produits américains en émettant, en contre-valeur, leurs propres obligations sur le marché des États-Unis. C'est suivant cette formule nouvelle que doit, semble-t-il, se manifester maintenant la collaboration américaine, dont nous attendons toujours avec confiance les résultats.

Mais la recherche de concours extérieurs ne fait que reculer la difficulté sans la résoudre et il faut toujours revenir à la loi du labeur tenace et patient qui seul permettra de rétablir l'équilibre économique dont dépend le salut financier de notre pays.

Dans ce grand effort national pour reprendre notre place sur les marchés étrangers, les banques ont un rôle à jouer afin de donner aux commerçants les facilités de crédit que nécessitent les opérations du commerce extérieur. Nous venons de le constater pour deux grands pays exportateurs : l'Angleterre et les États-Unis qui ont développé, en 1919, leur système bancaire en vue de répondre aux aspirations de leur politique d'expansion mondiale.

La France possède déjà de longue date cette organisation, sous la forme d'agences des Établissements de Crédit ou de banques, formées spécialement dans le but de servir les intérêts français à l'Étranger. Cependant, il a paru qu'un nouveau rouage restait à créer pour procurer à notre commerce d'exportation le crédit à long terme, et c'est de cette idée qu'est née la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur.

Cette Institution, d'origine gouvernementale, est le résultat de la triple collaboration des industriels, des commerçants et des banquiers, qui ont participé par tiers à la formation de son capital de 100 millions. Les ressources complémentaires pour la réalisation de son objet social sont fournies par l'État, au moyen d'une avance de 25 millions, sans intérêt, à laquelle vient s'ajouter une subvention annuelle de 2 millions.

Le Comptoir a participé à la création de ce nouvel Établissement auquel il apportera un concours fondé sur une expérience déjà longue des affaires, tant aux Colonies qu'à l'Étranger.

C'est en nous inspirant également d'une pensée d'intérêt général, à laquelle les circonstances donnent un caractère particulier d'actualité, que nous avons décidé de reprendre notre place aux États-Unis, où nous n'avions conservé qu'une représentation, alors que nous y entretenions, il y a vingt ans, quatre agences que nous avons dû fermer pour des raisons d'ordre fiscal. A cette fin, nous y avons créé une nouvelle banque qui est le prolongement de notre activité sur le grand marché américain.

Alors que les Banques américaines cherchent vers la France un terrain favorable à leur expansion, nous avons estimé que, par une juste réciprocité, nous devons servir directement les intérêts français aux États-Unis, au moyen d'un établissement spécialement destiné à faciliter les relations commerciales et financières entre les deux pays. De cette conception est sortie la « French American Banking Corporation » que nous avons constituée en juillet 1919 d'après un principe qui nous a paru opportun, celui de la collaboration et non pas de la concurrence avec nos amis américains.

Les fondateurs de la French American Banking Corporation sont, d'une part, le Comptoir et, d'autre part, la National Bank of Commerce, de New-York, et la First National Bank, de Boston, l'une et l'autre au premier rang des Banques américaines, tant comme « standing » que par l'importance des capitaux et l'étendue des opérations.

Établie à New-York, sous la forme américaine, et après approbation du Federal Reserve Board, la nouvelle banque fonctionne dans les mêmes conditions et avec les mêmes avantages que les Corporations purement américaines, tout en restant en liaison étroite avec le Comptoir, au point de vue de sa direction et de son administration.

Ainsi constituée par un groupement de forces et de capitaux, la French American Banking Corporation apparaît comme un nouvel instrument de rapprochement franco-américain dans le domaine des affaires. C'est la collaboration permanente entre deux grandes banques américaines et un établissement français qui mettent en commun leurs moyens d'action, leur expérience et leur pouvoir d'organisation, afin de faciliter les échanges commerciaux ou les opérations financières dans un sens conforme à l'intérêt des deux pays.

Parmi les initiatives que nous avons prises l'an dernier, toujours dans le but de concourir au relèvement économique en facilitant le commerce international, nous devons signaler la création, à notre Siège de Paris, d'un Service des Relations Commerciales. Ce département, correspondant à celui qu'a organisé la French American Banking Corporation pour les besoins de sa clientèle américaine, a pour objet d'aider aux transactions françaises avec l'Étranger, dans la mesure où elles intéressent notre approvisionnement en matières premières, ou de rétablir nos débouchés à l'exportation.

Nous estimons que les banques, en raison même de la nature des opérations qu'elles traitent, sont particulièrement intéressées à connaître les productions ou besoins des différents pays, pour pouvoir renseigner leurs clients et les guider, s'il est nécessaire, dans le choix des places sur lesquelles peut s'exercer leur activité.

Dans cet ordre d'idées, ce nouveau rouage a pour but de recueillir la plus complète documentation économique, d'étudier les différents marchés mondiaux, et de s'efforcer de mettre en relations exportateurs et importateurs étrangers et français, en leur offrant, en outre, des facilités pour la consignation de leurs marchandises.

Par ces multiples services qui nous rapprochent encore de notre clientèle commerciale ou industrielle et nous permettent de mieux connaître ses besoins, nous entendons rester fidèles à l'une des plus anciennes traditions de notre Établissement.

Comme nous n'avons rien à renier de notre programme d'avant-guerre, nous nous sommes efforcés de reprendre et de développer nos relations de banque avec les pays étrangers, amis de la France, afin de maintenir ainsi notre rang sur les grands marchés internationaux. Le mouvement d'affaires avec nos correspondants a pris, l'an dernier, une plus grande ampleur et s'est traduit par un accroissement de leurs soldes créditeurs en francs, ce qui n'est pas sans intérêt pour notre change.

C'est afin d'entretenir ce mouvement par un contact direct et permanent, que nous conserverons, à New-York et à Buenos-Aires, des bureaux de Représentation, qui sont, en même temps, par la qualité de nos agents, des centres d'influence française et des organes d'information.

Nos Succursales à l'Étranger, opérant dans des milieux de grande activité, ont pu donner une nouvelle vigueur à leur exploitation.

En Angleterre et en Égypte, aussi bien qu'aux Indes et en Australie, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus par nos Agences et de l'appui très apprécié qu'elles ont prêté au commerce français dans ces régions.

A Madagascar, nous avons été heureux de constater, dans les derniers mois de l'année, une atténuation de la crise de fret signalée dans nos précédents rapports.

La perturbation apportée par ces difficultés de transport dans les échanges commerciaux de la Colonie avec l'extérieur, commence à se dissiper et il y a lieu d'espérer que l'évolution économique de la Grande Ile, débarrassée de ces entraves, prendra rapidement tout son essor.

C'est avec un intérêt croissant que nous suivons le développement de nos Agences Malgaches, car nous n'oublions pas que, depuis 36 ans, leur laborieuse action a contribué à défricher cette terre française de l'Océan Indien et à lui ouvrir une ère de prospérité qui n'est encore qu'à son début et s'accroîtra certainement dans l'avenir.

La création d'une Banque d'Émission reste à l'ordre du jour, mais n'a pas encore été décidée.

Nos Agences de Tunisie ont accusé, en 1919, de nouveaux progrès.

La bonne fortune du pays s'est manifestée sous une double forme : excellente situation agricole, par suite d'abondantes récoltes en céréales, vins, olives, et, d'autre part, vente des produits du sol à des prix élevés, ce qui a contribué non seulement à valoriser la terre, mais à créer partout d'importantes disponibilités.

Nos Agences ont bien profité des circonstances exceptionnelles de l'Exercice pour étendre leurs affaires avec les producteurs indigènes, ainsi qu'avec le commerce d'exportation. Elles ont également prêté leur concours aux opérations de ravitaillement dont le Gouvernement Tunisien avait la charge.

Pour fortifier la situation que nous occupons, de longue date, au premier rang des banques tunisiennes, nous avons dû, l'an dernier, changer

le local de notre Siège de Tunis, en prenant possession d'un spacieux immeuble qui nous assure maintenant une organisation matérielle en rapport avec l'accroissement constant de nos opérations.

Nous avons été heureux de voir nos démobilisés reprendre leur place parmi nous.

Dans toutes les branches de notre exploitation, les circonstances nous ont obligés à demander à notre personnel un sérieux effort : il ne nous a pas ménagé sa collaboration.

De notre côté, nous nous sommes rendu compte des besoins que créait la cherté chaque jour grandissante de la vie et nous avons fait tout notre possible pour alléger ces charges par des augmentations successives des traitements, et des allocations spéciales suivant le nombre d'enfants, par des indemnités de vie chère, par l'extension des subventions aux caisses de retraite et de secours, etc.

Cet ensemble de mesures comporte pour nous des sacrifices très élevés venant après tout ce qui avait déjà été fait avant et pendant la guerre. Nous avons eu l'occasion de constater que, dans leur grande majorité, nos collaborateurs ont compris l'étendue de ces sacrifices.

Il ne faut pas qu'ils oublient que, dans une organisation aussi vaste que la nôtre, un avenir certain est assuré à tous ceux qui, par leur travail et leur intelligence, joints à un souci constant des intérêts de la Maison, contribuent à sa prospérité. La carrière de tous leurs chefs en est un frappant exemple.

La confiance que notre personnel nous a marquée à plusieurs reprises et la certitude de son concours dévoué nous donnent les meilleures espérances pour l'avenir.

Le Bilan qui vous est soumis cette année, comprend toutes les écritures de nos Agences des Régions envahies et, par conséquent, vous présente la situation définitive de notre Établissement après la guerre. Nos différents départements ont réalisé, par suite de l'extension de nos affaires, des profits en augmentation sensible. Par contre, les charges, notamment les augmentations et les allocations diverses accordées au personnel, se sont accrues dans des proportions considérables.

L'Inventaire a été établi dans les conditions de prudence qui sont nos règles habituelles et que les circonstances nous commandent d'appliquer avec la même sévérité.

Durant tout l'Exercice, notre Trésorerie a été parfaitement aisée.

Notre Portefeuille Bancable comprend, en grande partie, des Bons de la Défense Nationale ayant trois mois d'échéance au maximum, et des effets de commerce pour un montant beaucoup plus élevé que les années précédentes.

Nos Comptes Débiteurs et nos Avances Garanties nous donnent tout apaisement. Il en est de même pour notre Portefeuille-titres et nos Participations financières.

Les dépenses relatives aux frais de premier établissement, aménagements nouveaux, coffres-forts et mobilier sont complètement amorties.

Il a été, en 1919, racheté 1.486 Parts de fondateur, dont le coût a été de 274.788 fr. 53 c., montant qui a été prélevé sur les bénéfices de l'Exercice et ajouté, suivant vos décisions antérieures, à la Réserve spéciale constituée à cet effet. Cette Réserve se chiffre maintenant par 2.252.011 fr. 13 c., coût de 32.096 parts.

Le Compte Profits et Pertes, après déduction de tous frais généraux, provisions et amortissements, fait ressortir un bénéfice de 18.115.754 fr. 53 c.

Nous vous proposons de fixer le dividende de l'Exercice 1919 à 40 francs par action, sur lesquels il a été payé, le 31 Janvier, un acompte de 12 fr. 50 c.

Si vous approuvez cette résolution, le solde de 27 fr. 50 c. sera mis en paiement le 31 Juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Les parts de fondateur auront droit à une somme de 410.968 fr. 10 c., soit 6 fr. 849 par part, payables le 31 Juillet, également sous déduction des impôts.

Le tableau de roulement des Administrateurs ne comporte, cette année, aucun mandat à renouveler.

Vous avez à statuer sur la réélection de M. Dieterlen, membre de la Commission de contrôle.

L'ensemble de faits que nous avons porté à votre connaissance dans ce Rapport, vous permet de mesurer les résultats obtenus au cours de cette année pour la remise au point de notre Institution et les efforts tentés pour la création de nouveaux rouages destinés à en assurer le développement.

Toutefois, nous devons répéter que la période difficile n'a pas été close avec la guerre, et que c'est par un redoublement de travail qu'il faut maintenant gagner la paix. La situation économique et financière reste dominée par de redoutables problèmes, tels que le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la réduction de la circulation des billets, la reprise de notre commerce d'exportation, l'amélioration de nos changes. Tant que ces graves questions, dont dépend le retour à la vie normale, ne seront pas en voie de solution, il serait encore prématuré d'entrevoir l'ère de prospérité générale dans laquelle nous recueillerons tous les fruits de notre victoire.

Cependant, lorsque nous considérons le chemin déjà parcouru depuis la guerre, c'est avec la plus absolue confiance qu'après cette période d'épreuves, nous pouvons envisager les destinées de notre Établissement : le Comptoir ne sera pas inférieur à sa tâche et se donnera entièrement à l'œuvre de relèvement national, pour laquelle doivent coopérer toutes les forces financières du pays.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les graves complications qui ont été la conséquence de la guerre ont profondément modifié la situation économique du monde entier. Elles ont pesé, notamment, sur celle de notre pays. Il faut donc, pour apprécier sainement cette situation, faire état des conditions nouvelles qui sont marquées d'une façon toute particulière par les cours des changes internationaux.

Sous le bénéfice de cette observation, nous constatons aujourd'hui les progrès accomplis par notre Établissement et le développement de l'activité sociale attesté par le Bilan. Tous les compartiments du Comptoir y ont participé, ceux, en particulier, des affaires de banque proprement dites.

Malgré l'importante augmentation des charges, conséquence du renchérissement de la vie, les résultats de l'Exercice sont satisfaisants ; ils sont dus à la continuation de la politique, en même temps prudente et avisée, suivie par le Comptoir.

Les Agences des pays envahis et libérés, dont les écritures ont été réincorporées normalement dans le Bilan, se reconstituent et plusieurs d'entre elles apportent déjà un contingent de profits intéressants.

Nous avons vu naître, au cours de l'année dernière, l'Union pour le Crédit à l'Industrie Nationale et la French American Banking Corporation, deux organismes à la création desquels le Comptoir a largement participé, avec les concours les plus autorisés et qui, dès leur début, apportent à l'Établissement de précieux éléments d'affaires.

Votre inventaire a été établi après un examen rigoureux. Les effets de

la guerre ne sont pas encore effacés pour la Société et les mesures de prévoyance qui sont toujours observées ici et qui ont assuré la solidité du Comptoir dans les jours difficiles, s'imposent aujourd'hui avec la même force que précédemment.

C'est dans l'esprit de ces méthodes que le Conseil peut vous proposer un dividende égal à celui du dernier Exercice d'avant-guerre.

Au cours de l'année, nous avons fréquemment assisté aux séances du Conseil d'administration; nous avons eu connaissance des travaux du Comité de Direction.

Nous avons procédé à nos vérifications habituelles dans les services de la Caisse, des Titres et du Portefeuille, et ces opérations nous ont laissé pleine satisfaction.

La Trésorerie, toujours suivie avec soin, est largement pourvue.

Le Bilan qui vous est présenté montre un total de 3.785.600.335 fr. 27 c. contre 2.457.795.731 fr. 91 c. au Bilan au 31 décembre 1918, soit une importante augmentation de 1.327.804.603 fr. 36 c.

Le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense nationale s'élève à 2.411.008.772 fr. 59 c., en augmentation de 897.671.322 fr. 95 c. sur le chiffre de l'année dernière. La progression du papier commercial que nous vous signalions déjà l'an dernier, s'accroît encore de façon intéressante.

Les comptes courants débiteurs figurent pour 493.725.602 fr. 02 c., contre 199.778.757 fr. 37 c., soit en augmentation de 293.946.844 fr. 65 c.

Les reports ne s'élèvent plus qu'à 4.441.283 fr. 43 c.

Le chapitre des Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 3.029.668 fr. 14 c., en diminution de 440.810 fr. 25 c., comprend des titres de premier ordre.

Les participations financières, 5.399.940 francs, sont en augmentation de 1.485.723 fr. 05 c.

L'évaluation de ces deux chapitres a été faite de la façon la plus sévère.

Les avances garanties figurent pour 208.264.158 fr. 33 c. L'augmentation de 55.637.565 fr. 90 c. intéresse principalement les opérations sur marchandises.

Au Passif, les comptes de chèques et comptes d'escompte sont à 1.681.575.676 fr. 59 c., contre 1.141.799.259 fr. 65 c. au bilan de l'exercice précédent, soit en augmentation de 539.776.416 fr. 94 c.

Les comptes courants créditeurs se montent à 1.572.304.029 fr. 51 c., contre 862.892.981 fr. 84 c., en augmentation de 709.411.047 fr. 67 c.

Les acceptations sont à 83.579.571 fr. 49 c., en augmentation de 59.456.119 fr. 92 c.

L'ensemble des réserves diverses se monte à 42.379.463 fr. 65 c.

Au cours de l'année, il a été racheté 1.486 parts de fondateur du *Comptoir National* pour 274.788 fr. 53 c., et la Réserve spéciale « Parts de fondateur » a été augmentée d'autant et portée à 2.252.011 fr. 13 c.

Après extinction des créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, de nouvelles provisions pour risques éventuels ont été constituées.

Toutes les dépenses de premier établissement et d'aménagement de coffres-forts ont été amorties.

Après ces prélèvements et après règlement des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes présente un solde créditeur de 18.115.754 fr. 53 c., ce qui permet à votre Conseil de porter le dividende de l'Exercice 1919 à 40 francs.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes de l'Exercice 1919 tels qu'ils vous sont présentés.

M. Dieterlen arrive cette année à l'expiration de son mandat; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

GUSTAVE ROBERT.

PHILIPPE DIETERLEN.

ANATOLE THIRION.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1919

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de votre dernière Assemblée générale.

La situation du Comptoir, telle que la montre le Bilan au 31 décembre 1919, est favorable à tous égards. Les chapitres qui le composent sont en accroissement marqué, ceux en particulier qui traduisent les opérations commerciales proprement dites. L'inventaire a été dressé, cette année encore, avec la prudence que les circonstances générales commandent.

Bien que les charges de l'Établissement aient subi un accroissement considérable, les résultats de l'Exercice 1919 permettent au Conseil d'administration de vous proposer de porter le dividende à 40 francs, chiffre égal à celui de 1913.

Les Agences des pays envahis et libérés ont repris leur activité et leurs écritures sont maintenant réincorporées à leur place normale dans la comptabilité de l'Établissement.

Pour l'examen du Bilan qui vous est présenté, toutes les justifications nécessaires nous ont été fournies sur les éléments qui le composent et nous nous plaisons à reconnaître, une fois de plus devant vous, les méthodes claires et simples qui régissent la comptabilité du Comptoir.

Le Bilan au 31 décembre 1919 présente un total de 3.785.600.335 fr. 27 c., contre 2.457.795.731 fr. 91 c., soit en augmentation de 1.327.804.603 fr. 36 c.

Le compte Caisse et Banque s'élève à 264.039.459 fr. 40 c., en diminution de 35.652.786 fr. 79 c.

Le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale se monte à 2.411.008.772 fr. 59 c., en augmentation de 897.671.322 fr. 95 c. Nous avons relevé ici un accroissement intéressant du papier commercial proprement dit.

Le chapitre Correspondants figure pour 162.845.159 fr. 09 c. et celui des Comptes courants débiteurs pour 493.725.602 fr. 02 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 3.029.668 fr. 14 c., sont en diminution de 440.810 fr. 25 c. Les Participations financières figurent pour 5.399.940 francs.

L'évaluation qui a été faite des éléments de ces deux chapitres ne laisse place, comme précédemment, qu'à de favorables éventualités.

Le montant des Avances garanties est de 208.264.158 fr. 33 c.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 1.681.575.676 fr. 59 c., contre 1.441.799.259 fr. 65 c., en augmentation de 539.776.416 fr. 94 c.

Les Comptes courants créditeurs figurent pour 1.572.304.029 fr. 51 c., contre 862.892.981 fr. 84 c., en augmentation de 709.411.047 fr. 67 c.

Les Acceptations figurent pour 83.579.571 fr. 49 c.

Les Réserves diverses de la Société présentent un total de 42.379.463 fr. 65 c.

Au cours de l'Exercice, il a été racheté 1.486 Parts de fondateur Comptoir National; de ce chef, la Réserve Spéciale relative à cet objet est portée à 2.252.011 fr. 13 c., en augmentation de 274.788 fr. 53 c.

Les créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, les dépenses de premier établissement et d'installation de coffres-forts sont amorties; de nouvelles provisions pour risques éventuels ont été constituées.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes présente un solde de 48.115.754 fr. 53 c.

Avec votre approbation, l'action recevra 40 francs et la part de fondateur 6 fr. 849, sous déduction des impôts.

Le disponible de l'Exercice, 438.500 fr. 33 c., non réparti et ajouté au solde précédent de 4.643.973 fr. 17 c., élèvera à 5.082.473 fr. 50 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'Exercice 1919 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 31 Mars 1920.

LES COMMISSAIRES DES COMPTES,
DIETERLEN,
G. LAMBERT,
LUD. DE LAVERGNE.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

ACTIF

ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE.	Fr. 264.039.459 40
PORTEFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.	2.411.008.772 59
REPORTS	4.441.283 43
CORRESPONDANTS	162.845.159 09
COMPTES COURANTS DÉBITEURS.	493.725.602 02
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES.	113.289.351 75
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES.	3.029.668 14
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	5.399.940 »
PARTS DE FONDATEUR C. N.	2.252.011 13
AVANCES GARANTIES.	208.264.158 33
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.	83.513.598 52
AGENCES HORS D'EUROPE.	3.923.640 87
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	14.867.690 »
IMMEUBLES	15.000.000 »
TOTAL	Fr. 3.785.600.335 27

DÉCEMBRE 1919

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE.	Fr. 1.681.575.676 59
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	1.572.304.029 51
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES	113.289.351 75
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	17.476.430 »
ACCEPTATIONS	83.579.571 49
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	49.984.073 45
COMPTE DES ACTIONNAIRES	4.643.973 17
PROFITS ET PERTES.	18.115.754 53
RÉSERVES	42.379.463 65
statutaire.	Fr. 13.604.463 65
diverses	19.675.000 »
spéciale.	5.000.000 »
supplémentaire	1.100.000 »
immobilière.	3.000.000 »
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	2.252.011 13
CAPITAL	200.000.000 »
TOTAL	Fr. 3.785.600.335 27

COMPTÉ DE PROFITS ET

DÉBIT

RÉPARTITION			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :			
5 % sur 18.115.754 fr. 53 c., bénéfices nets de l'Exercice	905.787	75	
AUX ACTIONNAIRES :			
Intérêts. . . Fr. 25 » sur 400.000 actions. 40.000.000	16.000.000	»	
Dividende . . — 15 » — — . 6.000.000			
Ensemble . . Fr. 40 » par action, soit 8 %.			
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :			
Article 40 des Statuts.	360.498	35	
AUX PARTS DE FONDATEUR :			
Articles 40 et 41 des Statuts.	410.968	10	
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :			
Disponible de l'Exercice non réparti et reporté à nouveau	438.500	33	
			18.115.754 53
			437
			17677
			Fr. 18.115.754 53

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1919

CRÉDIT

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,		
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18.390.543	06
A déduire, PRÉLÈVEMENT POUR :		
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	274.788	53
	Fr. 18.115.754	53

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 20 Avril 1920

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, ceux de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1919, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 18.115.754 fr. 53 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'Exercice 1919, à 40 francs par action.

Un acompte de 12 fr. 50 c. ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 27 fr. 50 c. par action, sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 6 fr. 849 par part de fondateur, pour le même Exercice, sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'Exercice 1919, montant à 438.500 fr. 33 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents s'élevant à 4.643.973 fr. 17 c., ce qui portera à 5.082.473 fr. 50 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale donne quitus de la gestion de MM, Alexis Rostand et Charles Cambefort, administrateurs décédés,

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Ph. Dieterlen, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Dieterlen, Lambert et de Lavaissière de Lavergne, Commissaires des comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'Exercice 1920, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux Commissaires, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 2.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs, toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.

Septième Résolution.

L'Assemblée générale invite le Conseil d'administration à résister à la réclamation sans fondement qui lui a été notifiée le 24 mars 1920, concernant la création de la Compagnie des Tabacs de Portugal, en 1891, et à former éventuellement contre chacun des réclamants une demande reconventionnelle en dommages-intérêts.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | | |
|---|---|--|
| A. Boulevard Saint-Germain, 147. | P. Faubourg Saint-Antoine, 27. | AA. Avenue Bosquet, 47 bis. |
| B. Rue de Rivoli, 55. | R. Boulevard Saint-Michel, 53. | AI. Rue Saint-Antoine, 100. |
| C. Boulev ^d Diderot, 23 (Gare de Lyon). | S. Avenue des Gobelins, 2 bis. | AJ. Rue d'Auteuil, 50. |
| D. Rue Rambuteau, 2. | T. Avenue de Villiers, 1. | AK. Rue du Havre, 9. |
| E. Rue Turbigo, 16. | U. Avenue des Champs-Élysées, 49. | AL. Avenue de Villiers, 93. |
| F. Place de la République, 15. | V. Avenue d'Orléans, 85. | AM. Rue Lagrange, 19. |
| G. Rue de Flandre, 2. | W. Rue St-Lazare, 75 (Square Trinité). | AN. Avenue Victor-Hugo, 96. |
| H. Rue du Quatre-Septembre, 2. | X. Rue du Commerce, 40 (Grenelle). | AO. Faubourg du Temple, 49. |
| I. Boulevard Magenta, 80-82. | Y. Faubourg Saint-Honoré, 113. | AP. Place Gambetta, 1. |
| J. Boulevard de Strasbourg, 19. | Z. Boulevard Haussmann, 89. | AIH. Rue Baudin, 2 (Square Montholon) |
| K. Boulevard Voltaire, 54. | AB. Rue de Ménilmontant, 39. | AS. Rue Vieille-du-Temple, 125. |
| L. Rue de Clichy, 86. | AD. Boulevard Barbès, 25. | AT. Boulevard Raspail, 12. |
| M. Avenue Kléber, 87 (Passy). | AE. Rue Lafayette, 44. | AU. Rue Lecourbe, 25 et 27. |
| N. Avenue Mac-Mahon, 35. | AF. Boulevard Voltaire, 199. | AV. Rue de Belleville, 168. |
| O. Boulevard Montparnasse, 71. | AG. Chaussée de la Muette, 2. | |

BUREAUX DE BANLIEUE :

- | | |
|---|--|
| ASNIÈRES , place de l'Hôtel-de-Ville, 10. | LEVALLOIS-PERRET , place de la République, 3. |
| AUBERVILLIERS , route de Flandre, 55 (Quatre-Chemins). | MONTREUIL-SOUS-BOIS , rue du Pré, 48. |
| BOULOGNE-SUR-SEINE , 68, boulevard de Strasbourg. | NEUILLY-SUR-SEINE , avenue de Neuilly, 92. |
| CHARENTON , rue de Paris, 50. | NOISY-LE-SEC , rue de la Gare, 1. |
| CLICHY-SUR-SEINE , boulevard National, 106. | PARC SAINT-MAUR , rue de la République, 15 bis. |
| ENGHJEN-LES-BAINS , Grande-Rue, 47. | SAINTE-DENIS , rue de Paris, 88. |
| IVRY-SUR-SEINE , rue Nationale, 54. | VINCENNES , rue du Midi, 35. |
| LE RAINGY , 28, avenue du Chemin-de-Fer. | |

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | |
|---------------------|----------------------|---------------------|------------------------|
| ABBEVILLE | *CASTILLON | ISSOUDUN | PERTUIS |
| AGEN | CASTRES | JARNAC | PONTIERS |
| AIX-EN-PROVENCE | CAVAILLON | *JOYEUSE | PONTOISE |
| AIX-LES-BAINS | CETTE | *LANDERNEAU | *PONT-SAINTE-MAXENOE |
| ALAIS | CHALON-SUR-SAONE | LAON | REDON |
| ALBI | CHALONS-SUR-MARNE | LAVAL | REIMS |
| ALENÇON | CHAMBÉRY | LÉZIGNAN | RENNES |
| AMIENS | CHARLEVILLE | LIBOURNE | RIOM |
| *ANGENIS | CHARTRES | *LIGUEIL | RIVE-DE-GIER |
| ANGERS | *CHATEAU-GONTIER | LIMOGES | ROANNE |
| ANGOULÈME | CHATEAU-D'OLÉRON | LOCHES | ROCHFORT-SUR-MER |
| ANNÉCY | CHATEAURENARD | LONGWY | ROCHELLE (LA) |
| ANNONAY | CHATEAUX | LORIENT | ROMANS |
| ANTIBES | *CHATEL-GUYON | LOUVIERS | ROMILLY-SUR-SEINE |
| *ARGENTAN | CHATELLERAULT | LUNÉVILLE | ROUBAIX |
| ARGENTON-SUR-CREUSE | CHATILLON-SUR-SEINE | LYON | ROUEN |
| ARLES | CHERBOURG | MACON | SAINT-BRIEUC |
| ARMENTIÈRES | CHOLET | MANOSQUE | SAINT-CHAMOND |
| ARRAS | CLERMONT (OISE) | MANS (LE) | SAINT-DIÉ |
| AUBAGNE | CLERMONT-FERRAND | MARMANDE | SAINT-ÉTIENNE |
| AURILLAC | CLERMONT-L'HÉRAULT | MARSEILLE | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE |
| AUTUN | COGNAC | *MAYENNE | SAINT-JEAN-D'ANGÉLY |
| AUXERRE | COMPIÈGNE | MAZAMET | SAINT-JUNIEN |
| AVIGNON | *CONDÉ-SUR-NOIREAU | MELUN | SAINT-LO |
| *BAGNÈRES-DE-LUCHON | CORBEIL | MENTON | SAINT-MALO |
| BAGNOLES-DE-L'ORNE | DAX | MONTAUBAN | SAINT-NAZAIRE |
| *BAGNOLS-SUR-CEZE | DEAUVILLE | *MONTBARD | SAINT-QUENTIN |
| BAYONNE | DIEPPE | MONTBÉLIARD | SALON |
| BEAUCAIRE | DIJON | MONTBRISON | *SAULIEU |
| BEAUNE | DOUAI | MONT-DE-MARSAN | SEDAN |
| BEAUVAIS | DUNKERQUE | *MONT-DORE (LE) | SEGRÉ |
| *BEDARIEUX | ELBEUF | MONTÉLIMAR | SEMUR |
| BELFORT | ÉPERNAY | MONTPELLIER | *SEURRE |
| BERGERAC | ÉPINAL | MORLAIX | SOISSONS |
| BESANÇON | ERNEE | MOULINS | STRASBOURG |
| BÉZIERS | FERTÉ-BERNARD (LA) | MOUY (OISE) | TOULON |
| BIARRITZ | FERTÉ-MACE (LA) | MURAT | TOULOUSE |
| BLOIS | FIRMINY | NANCY | TOURCOING |
| BOLBEC | FLÈCHE (LA) | NANTY | TOURS |
| BORDEAUX | FLERS | NARBONNE | TROUVILLE |
| BOULOGNE-SUR-MER | FONTAINEBLEAU | NEVERS | TROYES |
| *BOURBOULE (LA) | GANGES | NICE | VALENCE |
| BOURG | GRAULHET | NIMES | VALENCIENNES |
| BREST | GRAY | NIORT | VERSAILLES |
| BRIOUDE | GRENOBLE | ORLÉON-SAINTE-MARIE | VICHY |
| CAEN | HAVRE (LE) | ORANGE | VIENNE |
| GALAIS | *HAYE-DESCARTES (LA) | ORLÉANS | VIERZON |
| CAMBRAI | HAZEBROUCK | PAU | *VIGAN (LE) |
| CANNES | HONFLEUR | PÉRIGUEUX | VILLEFRANCHE-SUR-SAONE |
| CARCASSONNE | HYÈRES | PERPIGNAN | VILLENEUVE-SUR-LOT |
| *CARMAUX | ISSOIRE | | VIRE |
| CARPENTRAS | | | VOIRON |

AGENCES A L'ÉTRANGER & DANS LES COLONIES & PAYS DE PROTECTORAT :

- | | | | |
|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| ANGLETERRE | BELGIQUE | TUNISIE | MADAGASCAR |
| LONDRES — LIVERPOOL | BRUXELLES | TUNIS — BIZERTE — SFAX | |
| MANCHESTER | ESPAGNE | SOUSSE | TANANARIVE — TAMATAVE |
| AUSTRALIE | SAINT-SÉBASTIEN | ÉGYPTE | MAJUNGA — DIÉGO-SUAREZ |
| SYDNEY — MELBOURNE | PRINCIPAUTÉ de MONACO | ALEXANDRIE — LE CAIRE | TULÉAR — MANANJARY |
| INDES ANGLAISES | MONTE-CARLO — MONACO | PORT-SAID | |
| BOMBAY | | | |

(*) Agences fonctionnant périodiquement et les jours de marché. — (**) Agences ouvertes pendant la saison.

Correspondant à New-York : THE FRENCH AMERICAN BANKING CORPORATION

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. -- 5467-4-20.
